



# COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF

Séance du samedi 20 novembre 2021

---

Les membres du Conseil Communal Consultatif se sont réunis le samedi 20 novembre de 9h à 11h.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux participants et détaille l'ordre du jour co-construit avec les membres du C.C.C :

- La réflexion « Bords de Deûle 2040 »,
- La question de la recharge des véhicules hybrides,
- La présentation des projets éligibles dans le cadre du budget participatif et le vote des membres du CCC sur ces projets.

Monsieur le Maire donne la parole à François Barbet, urbaniste, programmiste urbain à la Métropole Européenne de Lille, en charge du projet « Bords de Deûle 2040 ».

## La réflexion « Bords de Deûle 2040 »

Il est rappelé que cette démarche de territoire s'épanouit sur trois communes : La Madeleine, Marquette-lez-Lille et Saint-André-lez-Lille.

Initiée en 2018, la démarche « construire une vision des bords de Deûle d'ici à 2040 » est inédite à l'échelle de la métropole. C'est une démarche originale dans sa méthode d'interpellation et de coproduction, sur un espace d'une telle envergure.

Le périmètre en question est compris entre la citadelle de Lille et la rocade Nord-Ouest sur les communes de La Madeleine, Saint-André-lez-Lille et Marquette-lez-Lille, avec comme élément fédérateur la Deûle.

Les usages et les usagers sont au centre de la réflexion « Bords de Deûle ».

Quels sont les besoins ? Les attentes en matière de nature, de loisirs, d'animation urbaine, de déplacements, de logement, de qualité de vie ? Telles sont les questions qui ont animé les ateliers qui ont impliqué un panel varié d'habitants et d'acteurs du territoire.

Plus de 180 « solutions » ont ainsi émergé pour améliorer la mobilité, aménager des espaces verts, projeter le franchissement de la Deûle, répondre au besoin de logements,...

Les élus sont partis de ces « solutions » pour les décliner en 5 intentions stratégiques :

1/ Un lien entre nature et ville pour les métropolitains et les riverains,

- 2/ Une ville habitée répondant aux besoins de logements de tous les ménages,
- 3/ Une ville qui garantit la qualité architecturale et urbaine,
- 4/ Une ville animée,
- 5/ Une ville accessible par des déplacements durables.

Une délibération cadre a ainsi été adoptée par la Métropole Européenne de Lille le 12 décembre 2019.

Et après ?

La prochaine étape consiste à mettre en œuvre l'ambition partagée, en l'inscrivant dans les politiques de développement territorial et en associant les acteurs du territoire.

La vision partagée fera l'objet, au premier trimestre 2022, d'un plan guide en matière de fabrication de la Ville.

André Delvau pose la question de la gestion de l'augmentation de la population dans cette zone et des franchissements de la Deûle.

Il soulève aussi la question de la naissance d'une ville nouvelle à l'échelle du territoire considéré, à l'image du processus de création de Villeneuve d'Ascq.

Monsieur le Maire répond que « quelque part, cette Ville nouvelle existe déjà », la MEL incarnant aussi le dépassement des frontières communales.

François Barbet indique qu'il faudra prévoir plusieurs franchissements pour accompagner le développement de ce secteur, en prenant en compte les modes doux et les transports en commun pour modérer l'usage de la voiture.

Monsieur le Maire précise que le franchissement déjà prévu entre le pôle technique municipal et la déchetterie sera profitable pour soulager le pont de l'abbaye de Marquette.

Pauline Lapeyre fait remarquer que le projet « quai 22 » (sur l'ancienne friche industrielle « Rhodia » à Saint-André-lez-Lille) est déjà engagé.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement, le projet quai 22 fait partie des « coups partis ».

L'idée est dorénavant de poser et d'imposer un cadre aux projets à venir sur le périmètre « Bords de Deûle. »

Béatrice Auxent fait remarquer que la partie andrésienne en face de La Madeleine est peu végétalisée à ce jour.

Monsieur le Maire indique qu'il reviendra à la ville de Saint-André de réparer ce manque.

Monsieur le Maire précise qu'« il faut aussi porter une réflexion sur le kilomètre des bords de Deûle madeleinois, pour le qualifier, le sécuriser et donner une identité propre à ce chemin de halage ».

Il est convenu que la vision Bords de Deûle 2040 intéresse tous les métropolitains et pas seulement les riverains immédiats et les habitants des 3 communes concernées territorialement par la démarche.

François Barbet propose de diffuser, une fois qu'il sera finalisé, le plan guide aux membres du CCC.

Béatrice Auxent indique que le terrain madeleinois, en surplomb des bords de Deûle, en forme de triangle, entre la rue Desquiens et la rue Sainte Hélène, (espace où s'est déroulée la guinguette), est un espace à préserver et à choyer. Elle précise que des ateliers ont eu lieu avec les adhérents de l'association Berkem Label et quelques habitants pour réfléchir à son devenir. Quatre axes se sont dessinés à l'occasion de ces échanges. Cette vision pourra être partagée avec la MEL.

Pauline Lapeyre fait remarquer que la notion de développement durable n'a pas été particulièrement abordée dans la présentation de Monsieur François Barbet.

Monsieur le Maire répond que cette notion est évidemment partagée par tous les acteurs du territoire Bords de Deûle. François Barbet affirme pour sa part, que le projet répond à tous les critères du Développement Durable.

Béatrice Auxent demande quel sera le tracé du futur tramway.

Monsieur le Maire répond que les discussions sont actuellement en cours avec les 3 communes concernées (Wambrechies, Marquette et Saint-André).

### **La question de la recharge des véhicules hybrides :**

*Question d'un résident rue Desmazières rapportée par Monsieur Vidaud : « Détenteur d'un véhicule automobile hybride rechargeable, je souhaiterais pouvoir me garer devant mon domicile. Quelles sont mes possibilités pour pouvoir obtenir une place devant mon domicile ? »*

Il est rappelé que le stationnement dans la rue est dit « public » et donc ouvert à tous. Il ne peut être affecté à une personne en particulier et ne peut être privatisé. Seules les personnes à mobilité réduite bénéficient de places spécifiques, mais elles ne sont pas réservées à une personne en particulier.

L'implantation de bornes de recharge sur la MEL a pris du retard du fait du prestataire retenu qui n'a pas respecté ses engagements, le marché a été cassé.

Une délibération sur le sujet a été adoptée par la MEL en juin dernier.

En décembre, une concession de services permettra de compléter le maillage existant et développé par des groupes privés.

Jacques Vidaud indique que c'est une vraie préoccupation des habitants.

### **La présentation des projets éligibles dans le cadre du budget participatif et le vote des membres du CCC sur ces projets.**

Madame Massiet-Zielinski revient sur le calendrier de déploiement du budget participatif voté lors du conseil municipal du 14 avril dernier et évoqué avec les membres du CCC le même mois.

Le montant est, cette année, de 22 155 euros, soit 1 euro par habitant.

Madame Massiet-Zielinski explique que, suite à l'étude de faisabilité réalisée par les services municipaux, 6 projets éligibles ont été soumis au vote des habitants.

Sont autorisés à participer au vote tous les citoyens résidents à La Madeleine. Les personnes mineures de plus de 10 ans peuvent également voter en étant accompagnées d'un représentant légal.

Chaque votant choisit trois projets qu'il souhaite voir se concrétiser dans la ville en les classant par ordre de préférence.

Les Madeleinois expriment leur choix via le site internet du dispositif ou lors de la permanence physique à la Médiathèque le samedi 27 novembre de 10h à 16h.

En lien avec la charte du budget participatif, le vote des Madeleinois comptera pour 75% et celui du Conseil Communal Consultatif (CCC) pour 25% dans le choix du résultat final. L'ensemble des membres du CCC (hormis les élus qui y siègent) fait lui-même le choix de trois projets classés de 1 à 3.

Les membres du CCC visionnent les six vidéos qui donnent la parole aux 6 porteurs de projets éligibles et soumis au vote. Ils procèdent ensuite au vote.

Madame Massiet Zielinski procède au dépouillement des votes devant l'assemblée.

Les 3 projets ayant recueilli le plus de suffrages sont, par ordre de préférence :

- une aire de jeux inclusive accessible à tous,
- un îlot de verdure convivial,
- un garage à vélos.

La réunion se termine à 11h. La prochaine réunion du CCC se tiendra en janvier.